



FRANCIS LEFEBVRE
FORMATION

la différence !

En partenariat avec



M A Z A R S

www.flf.fr

18^e
année



Arrêté des comptes 2009

> Principes comptables français

avec la collaboration de



► **Mardi 17 novembre 2009,**
Lyon (9 h 30 à 17 h 30)
Hôtel Sofitel Bellecour,
20, quai Docteur Gailleton - 69002 Lyon

► **Vendredi 20 novembre 2009,**
ou mercredi 6 janvier 2010,
Paris (9 h 30 à 17 h 30)
Salons HOCHÉ,
9, avenue Hoche - 75008 Paris

En présence des experts :



M A Z A R S

- ▲ **Edouard FOSSAT,**
Directeur Associé, Département Doctrine (Paris)
- ▲ **Isabelle COURBIERE,**
Senior Manager, Responsable du département fiscal
et du département Formation (Paris et Lyon)
- ▲ **Christine DUBUS,**
Associée, Département Audit (Lyon)

C'M'S' Bureau Francis Lefebvre

- ▲ **Vincent DELAGE,**
Avocat spécialisé en Droit social (Paris)
- ▲ **Daniel CARTON,**
Avocat spécialisé en Droit des sociétés (Paris)

Avec la collaboration de :

- ▲ **Eric TRIMOLET,**
Avocat Associé du cabinet D&RH (Paris)
- ▲ **Jean-Luc BEAUFILS,**
Expert en credit management (Paris)

Vous souhaitez avoir
plus d'informations :



Tél 01 44 01 39 99



info@flf.fr



Journée
Débat

Arrêté des comptes 2009

> Principes comptables français

- Faire le point sur les principales évolutions de la réglementation comptable, fiscale et sociale qui ont marqué l'exercice 2009.
- Anticiper et bien se préparer aux difficultés comptables et fiscales à traiter dans le cadre de l'arrêté des comptes 2009.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h00

▶ **Petit-déjeuner**

9h30

ACTUALITÉ COMPTABLE : QUESTIONS/RÉPONSES

▶ **Conséquences de la crise économique sur les états financiers 2009**

- Continuité d'exploitation : comment les comptes doivent-ils être arrêtés lorsque la continuité d'exploitation est compromise ?
- Immobilisations incorporelles et corporelles : réalisation de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur
- Evaluation des titres de participation
- Stocks : prise en compte de la sous-activité et détermination des pertes à terminaison

- Créances clients : estimation documentée de la provision pour dépréciation
- Evaluation des actifs de trésorerie
- Dettes financières : impact du non-respect des covenants dans la classification des dettes financières en court terme ou long terme
- Doit-on provisionner les mesures de chômage partiel annoncées à la clôture ?
- Evaluation des engagements de retraite : impact du taux d'actualisation et des actifs de couverture
- Informations à fournir en annexe

▶ **Quel est le traitement comptable des coûts de mise en conformité avec le règlement REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) ?**

➤ *Ce programme est arrêté au 10 septembre 2009. Il évoluera en fonction de l'actualité de la fin d'année. Pour plus d'informations, consultez notre site www.flf.fr.*

Vous souhaitez avoir plus d'informations :



Tél 01 44 01 39 99



info@flf.fr

DATES DES JOURNÉES



PARTICIPANTS :

- > responsables comptables et leurs collaborateurs,
- > experts-comptables, commissaires aux comptes et leurs collaborateurs,
- > avocats fiscalistes ou fiscalistes d'entreprises et leurs collaborateurs.

L'ACTUALITÉ

ANALYSÉE PAR

DES EXPERTS

SOUS FORME DE

QUESTIONS-

RÉPONSES

- ▶ **Parties liées et informations hors bilan : quelles informations sont à fournir ?**
- ▶ **Quotas d'émission de gaz à effet de serre : quelles sont les dernières recommandations du CNC ?**
- ▶ **Le traitement comptable des plans de stock-options et des attributions gratuites d'actions aux salariés**
- ▶ **La norme IFRS et PME est publiée : quels en sont les impacts ?**

- Analyse par sous-processus : ouverture de comptes, contrôle préventif du risque, comptabilité clients, procédure de recouvrement amiable, contentieux
- Synthèse des points à améliorer et émission des recommandations

ACTUALITÉ JURIDIQUE

- ▶ **Procédures collectives : quels points de vigilance pour les créanciers des entreprises en difficulté**

ACTUALITÉ FISCALE

- ▶ **Loi de finances pour 2010 : conséquences sur l'arrêté des comptes 2009**
- ▶ **Principaux arrêts de jurisprudence de l'année 2009**
- ▶ **TVA : quel est l'impact des nouvelles règles de territorialité des prestations de services ?**

ACTUALITÉ SOCIALE

- ▶ **Emploi des seniors : les nouveautés introduites par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009**
- ▶ **Rupture du contrat de travail : les pièges à éviter**

17h30

- ▶ **Fin de séance**

ACTUALITÉ GESTION

- ▶ **Réaliser un audit du poste clients pour optimiser le besoin en fonds de roulement**
 - Décomposition du cycle de vente : commande, livraison, facturation, encaissement



- ▶ Pour mieux orienter nos débats sur vos préoccupations, posez dès aujourd'hui vos questions :
 - par e-mail : alavaury@flf.fr
 - par tél. : 01 44 01 39 44



- ▶ **Sélection des meilleurs moments de la journée remise sur DVD**

17 nov. 2009 Lyon ou 20 nov. 2009 Paris ou 6 janv. 2010 Paris

Arrêté des comptes 2009

> Principes comptables français



Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir nous le retourner par fax ou par courrier

**FRANCIS LEFEBVRE
FORMATION**
la différence !



FRANCIS LEFEBVRE FORMATION
13-15 rue Viète - 75849 Paris Cedex 17



01 44 01 39 19



inscription@flf.fr
(en précisant le code JW62)

inscription en ligne sur www.flf.fr

Toutes vos questions seront traitées :
alavaury@flf.fr

Participation

Prix (repas inclus) : 1.105 € HT,
soit 1.321,58 € TTC



vidéo
remise



Merci de ne pas cacher l'adresse ci-dessus en envoyant le fax

Oui, je m'inscris à la journée-débat

Arrêté des comptes 2009 **Lyon** mardi 17 novembre 2009 - Hôtel Sofitel Bellecour
Principes comptables français **Paris** vendredi 20 novembre 2009 - Salons Hoche
(CJ1010) mercredi 6 janvier 2010 - Salons Hoche

Votre référence de commande _____

Dès réception de votre inscription, une convention de formation vous sera adressée.

Actualisation

Merci de nous indiquer les corrections éventuelles

- changement de coordonnées (cf. ci-contre)
- destinataire à remplacer par _____
- autre destinataire à rajouter _____
- destinataire actuel à retirer du fichier

Conditions générales de vente Nos factures sont payables comptant sans escompte. Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives et prioritaires. En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. **En cas de règlement de l'inscription par un OPCA**, l'entreprise, solidairement débitrice, doit lui transmettre la demande de prise en charge avant le début de la formation. La demande doit figurer sur le bulletin d'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera facturée à l'entreprise. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande. **En cas de prise en charge par un OPCA, une convention de formation sera également jointe ; elle est à transmettre à l'OPCA dès réception.** Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : confirmation, informations pratiques. **Remplacement** L'annulation d'une inscription peut nous conduire à supprimer le stage. Nous vous offrons la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au premier jour du stage. **Annulation - Report** Toute annulation ou demande de report doit nous parvenir par écrit (fax, e-mail, courrier), au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement ou report sans frais. ■ Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT. ■ Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Francis Lefebvre Formation se réserve le droit de supprimer une session jusqu'à 10 jours avant sa date. dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité des droits d'inscription, sans autre indemnité (réservation de formation, hôtel...).

"Les informations collectées par le présent document sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. Sur simple demande, nous vous fournissons votre fiche (les corrections et suppressions demandées seront effectuées sous quinzaine)".

FPV - SAS
au capital de 506.000 €
RC Paris B 301 500 104
NAF 8559B
SIRET 301 500 104 00015
TVA : FR 59 301 500 104



Francis Lefebvre Formation adhère à Ecofolio pour le recyclage des papiers.
www.ecofolio.fr

Participant

JW62

M. Mme Mlle Prénom _____ Nom _____
Fonction _____ N° client

E									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Entreprise ou organisme _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél. _____ Fax _____ Portable _____
E-mail _____ N° TVA intracommunautaire _____
Effectif* : _____ N° SIRET*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Code NAF*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 (sur papier en-tête)
Nom du responsable de formation _____ Tél. _____ Fax _____

* Renseignements impératifs

Responsable de l'inscription (si différent)

M. Mme Mlle Prénom _____ Nom _____
Fonction _____ Tél. _____
E-mail _____

Facturation (OPCA, ...)

Entreprise ou organisme _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____ N° TVA intracommunautaire _____

Paiement (un chèque par inscription)

Signature et cachet de l'entreprise

Ci-joint chèque de _____ € (TTC) à l'ordre de FPV

Une facture acquittée sera adressée, dès réception, au payeur.

NB : Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

A _____, le _____